DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LOURMAIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

CONFORME AU DOCUMENT	*Modification simplifiée n°1*
Approuvé le 26 février 2010	*Approuvée le 28 novembre 2019*

Réf.	Echelle : 1/ 2500

ATMOS
17, rue de Viarmes - BP 30310
35103 Rennes Cedex 3
Tél. : 02 99 65 66 00 - Fax : 02 99 65 34 45
atmos@atmosarch.fr

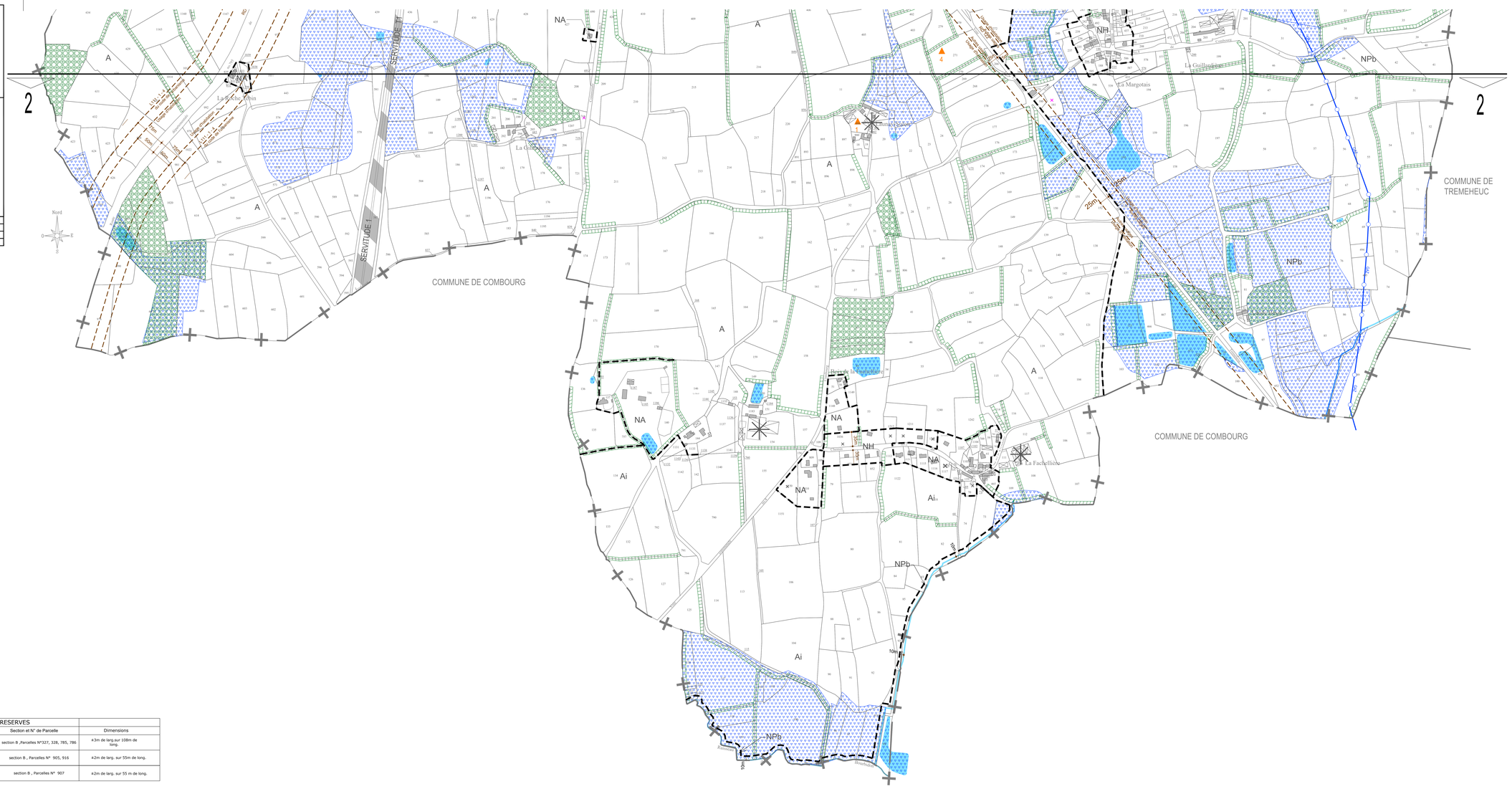

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone ou de secteur
- NPb — Zone ou secteur
- Secteur 1 — Secteur pour lequel ont été établies des orientations d'aménagement
- Voie existante ou projetée avec marge de recul
- Emplacement réservé pour service public et n° d'opération (se reporter au tableau en annexe ou plan)
- Servitude pour la réalisation de logements sociaux au titre du L123 - 2b du code de l'urbanisme
- 10AH — Site archéologique et n° (se reporter à l'annexe 2 pour plan de situé)
- Espaces boisés à protéger, à créer ou à conserver: TC (art.L 130 1 du Code de l'Urbanisme)
- Haies bocagères à protéger en application de l'article L 123-1 alinéa 7 du code de l'urbanisme
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Zone humide
- Parcelle bâtie non cadastrée
- Chemins inscrits aux P.D.I.P.R.
- Exploitation agricole

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- A4 — Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- A5 — Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- I4 — Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques HTA (Pour les lignes HTA et BT se reporter au plan 1/10000ème annexé au tableau des servitudes en annexe)
- I3 — Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz (Pour les canalisations de transport de gaz, Ø 100mm Montgermont-Cesson)
- T1 — Servitudes relatives aux chemins de fer, ligne Rennes-Saint-Malo.
- T7 — Servitude aéronautique établie à l'extérieure des zones de dégagement

EMPLACEMENTS RESERVES

N° réf	Objectifs	Bénéficiaire	Section et N° de Parcelle	Dimensions
1	Aménagement entrée de bourg	Commune	section B ,Parcelles N°327, 328, 785, 786	±3m de larg.sur 108m de long.
2	Elargissement de chemin	Commune	section B , Parcelles N° 905, 916	±2m de larg. sur 55m de long.
3	Elargissement de chemin	Commune	section B , Parcelles N° 907	±2m de larg. sur 55 m de long.

Mise à jour : 26 Octobre 2009 - 1/2500 - ATMOS